

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A300, A310, A300-600 et A300-600ST BELUGA

Système hydraulique de secours -
Révision générale et modification de l'éolienne (ATA 29)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS :

- A300, A310 et A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série équipés d'une éolienne DOWTY ou HAMILTON SUNDSTRAND.
- A300-600ST BELUGA tous numéros de série certifiés équipés d'une éolienne DOWTY ou HAMILTON SUNDSTRAND.

RAISONS :

L'extension de la limite de vie opérationnelle de l'éolienne "Ram Air Turbine" (RAT) a été justifiée à 60 000 heures de vol. Cependant et afin de prendre en compte des considérations techniques liées à la limite de vie de la graisse et à des aspects de corrosion une révision générale périodique de la RAT est rendue obligatoire.

Par ailleurs des modifications recommandées jusqu'alors sont également rendues obligatoires à l'occasion de cette révision générale.

La Révision 1 de cette CN ajoute les avions A300-600ST BELUGA dans la liste d'applicabilité.

ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

- 1) Avant accumulation de 20 années depuis la première mise en service sur avion ou dans les deux ans suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, à la dernière de ces deux échéances atteinte, effectuer une révision générale de la RAT suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS (BS) A300-29-0118 ou A310-29-2087 ou A300-29-6049 ou A300-29-9002 applicable.

Cette révision générale sera complétée simultanément et en fonction de la configuration de chaque RAT, de l'application de modifications suivant les instructions du BS A300-29-0118 ou A310-29-2087 ou A300-29-6049 ou A300-29-9002.

- 2) Effectuer une révision générale de la RAT tous les 20 ans suivant les instructions du BS A300-29-0118 ou A310-29-2087 ou A300-29-6049 ou A300-29-9002.

.../...

n/GH

Date : 22/01/2003

AIRBUS
Avions A300, A310, A300-600
et A300-600ST BELUGA

2001-212(B) R1

REF. : Bulletin Service AIRBUS A300-29-0118
Bulletin Service AIRBUS A310-29-2087
Bulletin Service AIRBUS A300-29-6049
Bulletin Service AIRBUS A300-29-9002
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

La présente Révision 1 remplace la CN originale 2001-212(B) du 30 mai 2001.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 09 JUIN 2001
Révision 1 : 01 FEVRIER 2003